

# Madagascar face à la criminalité multiforme



**Mathieu PELLERIN**

Mars 2017

L’Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d’information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l’Ifri est une association reconnue d’utilité publique (loi de 1901). Il n’est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L’Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l’échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l’Ifri s’impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n’engagent que la responsabilité de l’auteur.

ISBN : 978-2-36567-696-0

© Tous droits réservés, Ifri, 2017

#### **Comment citer cette publication :**

Mathieu Pellerin, « Madagascar face à la criminalité multiforme »,  
*Notes de l’Ifri*, Ifri, mars 2017.

#### **Ifri**

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : [accueil@ifri.org](mailto:accueil@ifri.org)

#### **Ifri-Bruxelles**

Rue Marie-Thérèse, 21 1000 – Bruxelles – BELGIQUE

Tél. : +32 (0)2 238 51 10 – Fax : +32 (0)2 238 51 15

E-mail : [bruxelles@ifri.org](mailto:bruxelles@ifri.org)

**Site internet :** [ifri.org](http://ifri.org)

# Auteur

**Mathieu Pellerin** est chercheur associé au sein du programme Afrique subsaharienne de l'Ifri. Ses travaux de recherche portent depuis 2010 sur le Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso), le Lac Tchad et Madagascar.

Il travaille depuis juin 2015 pour le Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD) comme conseiller spécial en charge du dialogue intra-islamique. Il est également consultant international pour des organisations publiques et privées (Banque mondiale, Union européenne, ONGs, etc.). Il est également rédacteur en chef adjoint de la revue *Sécurité & Stratégie*.

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>UN NOUVEAU PACTE ÉLITAIRE CONSTRUIT SUR DES BASES FRAGILES.....</b>	<b>6</b>
<b>L'ÉTAT FACE AUX TRAFICS : DE L'IMPUISSANCE À LA COMPLAISANCE .....</b>	<b>10</b>
<b>Panorama des trafics et de leur organisation .....</b>	<b>10</b>
<b>Le cas du bois de rose .....</b>	<b>12</b>
<b>DU TRAFIC À LA VIOLENCE ARMÉE : LE CAS DES <i>DAHALO</i> .....</b>	<b>17</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>24</b>

# Introduction

Madagascar est-elle véritablement sortie de la crise entamée en 2009 ? Sur un plan strictement formel, il est d'usage de considérer que l'élection présidentielle<sup>1</sup> de décembre 2013 a clôturé une séquence politique de relative paralysie institutionnelle depuis le coup d'État de mars 2009 et le régime de transition alors mis en place. Plus récemment, l'organisation réussie du sommet de la Francophonie en novembre 2016<sup>2</sup> et le succès de la conférence des bailleurs et investisseurs en décembre de la même année<sup>3</sup> consacrent le retour de Madagascar sur la scène internationale. Pourtant, une observation attentive de l'état du pays amène à questionner la prolongation de la crise sous d'autres formes. Les difficultés économiques, en dépit de quelques lueurs d'espoir<sup>4</sup>, et une opposition de plus en plus vindicative (à l'Assemblée comme en dehors) en sont les signes les plus visibles. L'identité même de cette opposition, largement construite autour du parti de l'ancien président de la transition, Andry Rajoelina, montre que la séquence politique ouverte en 2009 n'est pas encore clôturée et qu'elle promet d'être sujette à une nouvelle crise lors du prochain scrutin présidentiel de 2018. Mais l'héritage le plus lourd de la transition à gérer, ainsi que nous l'avons montré en 2014<sup>5</sup>, est sans doute la pénétration toujours plus avancée d'une criminalité multiforme.

Qu'il s'agisse de la recrudescence de *dahalo*<sup>6</sup> ou bien du développement de trafics, cette criminalité n'est pas nouvelle dans le pays. Chaque crise politique a pour corollaire un effritement des cadres institutionnels en place, ce qui favorise le développement du banditisme et de l'économie informelle, dont une partie tient aux trafics. Ainsi, chaque épisode de crise à Madagascar a vu les cas de vols de zébus perpétrés par des *dahalo* s'intensifier, avec en réaction le déploiement de forces de

---

1. « Hery Rajaonarimampianina remporte l'élection présidentielle », *RFI*, 3 janvier 2014.

2. « Sommet de la francophonie : un sommet plutôt positif pour Madagascar », *RFI*, 28 novembre 2016.

3. « Madagascar lève 6,4 milliards USD pour son développement », *Afriqueinside*, 2 décembre 2016.

4. A. Faujas, « Des lueurs d'espoir pour l'économie malgache », *Jeune Afrique*, 24 novembre 2016.

5. M. Pellerin, « Madagascar. Gérer l'héritage de la transition », *Notes de l'Ifri*, juillet 2014.

6. Littéralement « bandits », désigne des groupes de bandits notamment spécialisés dans le vol de zébus.

gendarmerie dans le cadre d'opérations planifiées<sup>7</sup>. De même, les ressources naturelles font l'objet de trafics qui sont bien antérieurs à 2009. Les pierres précieuses, notamment depuis le développement de la mine d'Ilakaka au début des années 1990<sup>8</sup>, ont toujours été exploitées par des réseaux informels qui bénéficiaient de complicités au sein de l'administration et du pouvoir en place pour développer leurs activités hors de tout cadre formel. Ce n'est qu'au début des années 2000, sous l'influence de la Banque mondiale notamment, qu'une timide tentative de formalisation a été entreprise<sup>9</sup>. Ces ressources, au même titre que d'autres (aide internationale, budget de l'État, entreprises publiques, titres fonciers, etc.) font l'objet d'un accaparement par les différents « pactes élitaires » qui se sont succédé depuis l'indépendance dans le pays. C'est sur ce modèle que fonctionne l'économie politique de Madagascar.

---

7. Voir à ce sujet, Madagate, « Madagascar : Dahalo ou le phénomène cyclique de plus en plus meurtrier », 6 septembre 2012.

8. Au sujet d'Ilakaka, voir R. Canavesio, *Exploitation informelle des pierres précieuses et développement dans les nouveaux pays producteurs. Le cas des fronts pionniers d'Ilakaka à Madagascar*, université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2010.

9. Voir à ce sujet, Banque mondiale, Secteur minier : fiche de résultats sectorielle, 14 avril 2013, [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org).

# Un nouveau pacte élitare construit sur des bases fragiles

La régulation du politique à Madagascar s'opère en effet à travers la construction de ces « pactes élitaires » construits entre acteurs politiques, cadres de l'administration, opérateurs économiques, forces de sécurité, voire parfois acteurs religieux<sup>10</sup>. C'est une condition de la stabilité politique du pays par le maintien au pouvoir de ces réseaux interdépendants les uns des autres<sup>11</sup>. Ainsi, certains postes au sein de l'administration particulièrement convoités sont systématiquement offerts à des proches des présidents de la République et servent de portes d'entrée privilégiées pour les autres acteurs du système. La direction des Douanes (ainsi que ses antennes régionales) sert ainsi à favoriser les opérateurs économiques du « pacte élitare », lesquels redistribuent aux autres acteurs<sup>12</sup>. La direction des Mines et singulièrement celle de l'Office des mines nationales et des industries stratégiques (OMNIS) est éminemment stratégique pour le contrôle, entre autres, de l'octroi des licences. La direction des Impôts est stratégique au sens où elle peut servir de levier de pression auprès d'opérateurs économiques peu amènes avec le pouvoir en place. La direction générale du port de Toamasina, par lequel transitent de nombreux flux commerciaux, est également réputée stratégique<sup>13</sup>. Ces quelques exemples sont loin d'épuiser la liste des postes stratégiques qui permettent le bon fonctionnement de ces « pactes élitaires ». En d'autres termes, la corruption, l'économie informelle (dont les trafics), et surtout le trafic d'influence ont de tout temps existé dans le pays. Dès lors, il convient de s'interroger sur ce qui a réellement changé depuis 2009.

L'une des hypothèses explicatives de la situation actuelle tient au fait qu'en 2009, Andry Rajoelina était partiellement otage d'un groupe d'acteurs au sein duquel il incarnait le leadership. L'enjeu n'est pas ici de

---

10. L'enquête ELIMAD identifie neuf sphères d'élites à Madagascar : le gouvernement, l'institution publique, les élus, les partis politiques, les forces de sécurité, les réseaux entrepreneuriaux, les Églises, la société civile et les organisations internationales. « Les élites à Madagascar : un essai de sociographie », Présentation à l'IFM à Antananarivo, 5 janvier 2016.

11. M. Pellerin, « Madagascar. Gérer l'héritage de la transition », *op. cit.*

12. Entretien avec un opérateur économique, Antananarivo, mars 2013.

13. *Ibid.*

revenir en détail sur le contexte qui avait conduit au coup d'État de mars 2009, mais simplement de rappeler que l'entourage d'Andry Rajoelina était non seulement extrêmement hétéroclite mais surtout composé d'acteurs très puissants. Andry Rajoelina était alors fraîchement catapulté à la mairie d'Antananarivo, dépourvu d'ancrage local et sans aucune base élitaires derrière lui. Certains de ces acteurs ont même, dès 2007, décidé de l'appuyer pour qu'il prenne le contrôle de la mairie d'Antananarivo<sup>14</sup>. Il s'est rapidement retrouvé prisonnier des puissants acteurs qui l'ont fait roi, qu'il s'agisse de sous-officiers de l'armée qui ont joué un rôle décisif dans la conduite du coup d'État, d'opérateurs économiques qui ont financé son aventure, ou bien d'anciens politiciens bien plus rompus que lui aux rouages de la vie politique et de l'économie du pays.

La relative fragilité du pouvoir en place a dès lors été profitable à tous ces puissants acteurs qui se sont retrouvés à des postes de pouvoir dont ils ont pu profiter. La situation tranche avec ce qui avait cours au temps du président Ravalomanana. Derrière la dérive patrimonialiste qui caractérisait sa gouvernance (autour de son entreprise Tiko)<sup>15</sup>, le système qu'il avait mis en place se caractérisait par sa nature pyramidale. Il était difficile, voire impossible, d'être un acteur économique significatif à Madagascar sans appartenir au « pacte élitaires » qu'il avait mis en place, créant *de facto* de nombreux mécontents. Tous ceux-là vont logiquement basculer dans l'opposition et soutenir Andry Rajoelina<sup>16</sup> dont ils profiteront du manque d'autorité une fois devenu président de la transition pour se « servir ». Le système devient alors davantage horizontal, différents types d'activités informelles et de trafics se développent et coexistent sans nécessairement remonter au plus haut niveau de l'État. Éprouvant le besoin de constituer son propre « pacte élitaires », soucieux de consolider la puissance de son régime naissant, le président de la transition ne pouvait et ne souhaitait alors sans doute pas s'aliéner ces nouveaux acteurs<sup>17</sup>. Enfin, dès les premières semaines de son régime, celui-ci a publiquement exprimé le souhait de trouver des sources de financement alternatives à l'aide internationale (dont dépend 70 % du budget de fonctionnement de l'État malgache), faisant ici écho aux récentes déclarations de Jean-Pierre Laisoa, baron du trafic de bois de rose : « Andry Rajoelina a déclaré lors de sa visite à Brickaville que les recettes de vente de bois de rose avaient permis

---

14. Entretien avec un membre de ce groupe d'acteurs, Antananarivo, juillet 2009.

15. M. Pellerin, « Madagascar, un conflit d'entrepreneurs », *Politique Africaine*, mars 2009.

16. *Ibid.*

17. Entretien avec un directeur de cabinet ministériel, Antananarivo, janvier 2012.



de faire tourner le pays pendant deux ans sans l'aide des bailleurs de fonds étrangers<sup>18</sup> ».

Les appétits personnels et revanchards, le manque d'autorité centrale, le besoin urgent de nouvelles sources de financement ont donc contribué à de nouveaux trafics ou à développer ceux qui préexistaient : trafic d'or, de pierres précieuses et de bois précieux, vol de zébus surtout. C'est dans ce contexte que s'est donc construite la transition en 2009, rendant rapidement la situation incontrôlable si tant est que le président ait voulu la contrôler. Il a, à l'époque, maintes fois évoqué auprès de la communauté internationale ou à certains membres de son entourage, son incapacité à contrôler les acteurs qui l'entouraient<sup>19</sup>.

La recentralisation du pouvoir va s'opérer au fil de la transition, recentralisant en même temps le pilotage des réseaux de l'économie grise. Une structuration de ces réseaux élitaires va s'opérer au travers d'acteurs occupant alors d'importants postes. Ils vont constituer les principales portes d'entrée pour opérer dans le pays, et ce dans tous les domaines, légaux ou informels : Haja Resampa, Secrétaire général de la présidence ; Mamy Ravatomanga, opérateur économique très influent ; Patrick Leloup, conseiller du Président ; Mamy Ratovomalala, ministre des Mines. Toutes les exportations de minerais devaient ainsi recevoir l'assentiment (et donc probablement l'intéressement) de Patrick Leloup ou de Mamy Ratovomalala<sup>20</sup>. Il en était de même des réseaux de vols de zébus et de bois de rose qui remontaient également au niveau de ces acteurs<sup>21</sup>. Madagascar est alors entrée dans une phase de « criminalisation de l'État », où l'État se reconstruit sur un système où la frontière entre l'illicite et le licite devient brouillée<sup>22</sup>.

La verticalité du système étant toutefois sans comparaison avec celle qui avait cours à l'époque du président Ravalomanana, des acteurs de haut rang (ministres, officiers supérieurs, opérateurs économiques) ont profité du fait que les institutions étaient dévoyées de leurs missions originelles pour s'engager à leur tour dans des activités informelles de moindre importance. Durant toute la période de transition, qui s'acheva en décembre 2013, les réseaux de l'économie souterraine ont indistinctement enrichi les acteurs précités. Ils ont dans le même temps permis une stabilisation de l'économie réelle (permettant de soutenir artificiellement

---

18. Interview de J.-P. Laisoa, *Midi Madagasikara*, 26 mai 2016.

19. Entretien avec un Ambassadeur en poste à Madagascar, Antananarivo, juin 2010.

20. Entretien avec un exportateur de chrome, Antananarivo, juin 2011.

21. Entretien avec un journaliste spécialisé sur le vol de zébus, Antananarivo, septembre 2014.

22. J.-F. Bayart, S. Ellis, B. Hibou, *La Criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997.

une monnaie, l'Ariary, alors très dévalorisée) et la consolidation du président de transition dont le souci était de préserver la fidélité de ceux qui l'ont porté au pouvoir en leur concédant des parcelles de prérogatives.

À l'arrivée du président Hery Rajaonarimampianina, celui-ci se retrouva dans une situation analogue à celle de son prédécesseur. Faute de base électorale et de réseau élitaires, il éprouva nombre de difficultés à construire son réseau élitaires du fait de la rupture consacrée avec Andry Rajoelina fin 2013. Ce dernier, à la tête du MAPAR<sup>23</sup>, parvint à conserver plusieurs acteurs du réseau élitaires construit du temps de la transition. Tout en cherchant à absorber ces réseaux élitaires, le nouveau président s'est efforcé de constituer son propre pacte, dont nous évoquons en 2014 le caractère syncrétique en dépit d'une surreprésentation d'individus affiliés à l'ancien président Didier Ratsiraka<sup>24</sup>. Cette dernière tendance s'est depuis confirmée, notamment avec la nomination du président du Sénat, Honoré Rakotomanana, mais en parallèle d'une tentative d'enracinement territorial du HVM<sup>25</sup>, le parti présidentiel. L'un des ressorts de cet enracinement s'avère justement être le contrôle des réseaux économiques, y compris ceux informels, pourvoyeurs de devises et donc d'une certaine force de frappe électorale. Cela passe entre autres par un démantèlement des figures de proue des anciens réseaux élitaires à l'instar de l'opérateur économique Mamy Ravatomanga, qui fait l'objet depuis 2014 de mandats d'arrêts et d'interdictions de sortie du territoire, indépendamment des tracasseries administratives et fiscales que permet le contrôle des institutions régaliennes. Ce démantèlement vise moins à casser l'entreprise économique de l'opérateur en question qu'à en récupérer le contrôle. Pour ce faire, le président a su convaincre son ancien bras droit, Mbola Rajaonah, transitaire de Toamasina, de rejoindre le clan présidentiel jusqu'à devenir l'un de ses principaux conseillers actuellement à la présidence. Dans le cadre de cette consolidation du pouvoir en place, il convient d'analyser le rôle que tiennent les trafics.

---

23. *Miaraka Amin'i Presidà Andry Rajoelina*, plateforme réunissant les supporters d'Andry Rajoelina.

24. M. Pellerin, « Madagascar. Gérer l'héritage de la transition », *op. cit.*

25. Le nom intégral du parti est : *Hery Vaovao ho an'i Madagasikara*.

# L'État face aux trafics : de l'impuissance à la complaisance

## Panorama des trafics et de leur organisation

Les trafics portent désormais sur tout ou presque dans le pays : ressources naturelles (bois précieux, minerais), espèces protégées (tortues, hippocampes, lémuriens, caméléons, flore endémique) ou non (zébus, crabes, vanille), produits illicites (armes, drogues) font l'objet de trafics plus ou moins organisés. Certains, comme le trafic de cloches d'église ou d'ossements humains, sont très largement sauvages et traduisent l'état d'effondrement de valeurs traditionnelles malgaches, ici le culte des ancêtres et la religion chrétienne. D'autres sont organisés à l'échelle locale ou régionale, à l'instar de certains trafics d'espèces protégées, d'armes ou de drogue, non sans bénéficier de protections établies dans l'appareil administratif ou sécuritaire de la capitale. Enfin, les trafics de minerais, de bois précieux et de certaines espèces protégées ou non (zébus notamment) sont ceux qui constituent l'enjeu financier le plus considérable, et, dès lors, qui attirent les réseaux les plus puissants au niveau national. Ils disposent du niveau d'organisation le plus avancé, avec des ramifications qui vont des pouvoirs locaux (maires, députés) au cœur de l'appareil étatique national, et ce, jusqu'au plus haut niveau de l'État<sup>26</sup>. Le trafic de cannabis est susceptible d'être rangé dans cette catégorie également. Il convient ici de noter que ce dernier trafic connaît une croissance exponentielle. Fin juin 2016, par exemple, deux tonnes de cannabis ont été saisies à Ambanja, dans une aire protégée. Selon les informations communiquées par les forces de sécurité, il s'agirait d'un point de production qui alimenterait le marché sous-régional (Comores, Djibouti, Mayotte)<sup>27</sup>. L'ensemble de ces trafics ont fait l'objet d'une couverture médiatique locale ou internationale. Si ces trafics n'ont à ce jour jamais été quantifiés, leur ampleur ne fait guère de doute.

---

26. Entretien avec un officier malgache, Antananarivo, septembre 2014.

27. « Trafic de drogue à Ambanja – Deux tonnes de cannabis découvertes », *L'express de Madagascar*, 20 juin 2016.

Les trafics, selon leur nature et leur ampleur, ne remontent pas nécessairement jusqu'aux plus hauts niveaux de l'État. Le délitement susmentionné des institutions, le manque d'emprise territoriale de l'État central sur tout le territoire a abouti au développement de nouvelles filières organisées avec l'approbation « d'acteurs d'influence » qui, là encore, n'ont guère besoin de siéger officiellement à la présidence ou à la primature. Mentionnons d'emblée que ce trafic d'influence est très généralisé dans le pays, tout service administratif pouvant être monnayé<sup>28</sup>. Les mêmes pratiques prévalent dans l'organisation des grands trafics dans le pays. À l'origine, un opérateur malgache ou étranger – souvent ressortissant chinois mais pas exclusivement – identifie une « opportunité d'affaires » et s'attache alors les services d'un acteur du système (le « pacte élitare ») qui jouera le rôle de courtier, valorisant ici un titre de conseiller à la primature ou de conseiller à la présidence, mais rémunéré pour ces services privés. Aucun recensement du nombre de conseillers de cet ordre n'existe, mais il s'approcherait selon plusieurs sources du millier<sup>29</sup>. Selon le secteur d'activité, le niveau d'intervention du courtier remontera plus ou moins haut dans l'appareil étatique.

Au niveau le plus bas, on retrouvera ainsi beaucoup d'opérateurs chinois impliqués dans les différents trafics d'espèces naturelles. Pour la plupart de ces trafics, d'ampleur modeste et organisés à l'échelle d'une localité ou d'une région, les services de sécurité ne restent pas inactifs. Des saisies d'espèces naturelles sont souvent opérées, de même que des saisies d'or à l'aéroport, la limite tenant ici à la défaillance de la chaîne pénale puisque les trafiquants arrêtés sont régulièrement libérés faute de moyens de collecte des preuves ou par simple corruption.

Pour d'autres secteurs, davantage stratégiques, les courtiers ne sont pas de simples membres du pacte élitare. Ils appartiennent au premier cercle du pouvoir, ce qui leur permet d'accéder aux plus hautes strates de l'appareil étatique. Ils ont ainsi la possibilité de contourner les administrations de l'État pour s'arroger des prérogatives. Les secteurs de la pêche (licences de pêche, exportation de crabes), du bois de rose ou des mines sont ici concernés. Dans ce dernier domaine, on peut ici citer le cas d'une concession minière accordée « sur un bout de papier en lettres manuscrites » à une entreprise indienne sans que le ministre des Mines de l'époque n'ait été informé<sup>30</sup>. Il peut également être mentionné le cas d'un opérateur minier asiatique amené par l'un de ces courtiers jusqu'à un

---

28. Entretien avec un acteur politique malgache, juillet 2016.

29. Entretien avec un courtier du système, Antananarivo, juillet 2016.

30. Entretien avec le ministre concerné, Antananarivo, mars 2014.

bureau de la présidence<sup>31</sup> pour se voir expliquer les droits d’opérer officiels desquels il devra s’acquitter.

Dans le domaine des ressources halieutiques, un ancien ministre, nommé sénateur par le président il y a moins d’un an<sup>32</sup>, a également été accusé par la presse de trafic d’influence lorsqu’il exerçait à la tête du ministère de la Pêche. Alors que le ministre de la Pêche avait mis en place des périodes annuelles d’interdiction de pêche de crabes afin de protéger les mangroves surexploitées, celui-ci accordait dans le même temps des autorisations spéciales à des opérateurs chinois, aboutissant à des plaintes déposées auprès du Bureau indépendant anticorruption (BIANCO<sup>33</sup>). Plus récemment, un ancien ministre de l’Élevage, Jean De Dieu Maharante, dont le nom avait été souvent mentionné dans les dossiers touchant à la filière zébu, a été mis en cause dans une affaire de trafic de cannabis. Son véhicule (sur lequel figurait la cocarde) fut intercepté avec 131 sacs de cannabis. L’assistant parlementaire d’un député de Toliara, membre du MAPAR (mais rallié au HVM), qui est le neveu du ministre concerné, a été arrêté dans le cadre de cette affaire. L’entourage du ministre n’a eu de cesse de clamer qu’il n’était guère au courant de l’agissement de ses proches, mais cette affaire sulfureuse ne fait qu’augmenter les soupçons contre ledit ministre.

## Le cas du bois de rose

L’exemple de la filière du bois de rose mérite ici d’être développé. Elle fut établie à partir des exportateurs de la côte est, et ce bien avant 2009 certains d’entre eux ayant opéré légalement au temps de Marc Ravalomanana. En effet, ce dernier avait délivré une autorisation ponctuelle d’exportation du bois de rose coupé en 2004, consécutivement à un cyclone qui avait déraciné plusieurs centaines d’arbres. Certains opérateurs ont alors contourné la fin d’autorisation pour mettre en place des filières d’exportation illégales<sup>34</sup>. Une étude de 2013 recense à 109, le nombre d’opérateurs du bois de rose dans la région Sava, contre seulement 13 en 2009<sup>35</sup>. Depuis 2009 les courtiers impliqués auprès des exportateurs ont facilité l’expédition massive du bois précieux qui

---

31. Entretien avec un acteur politique malgache, Antananarivo, juillet 2016.

32. Présidence de la République malgache, Décret n° 2016-067 du 1<sup>er</sup> février 2016, [www.presidence.gov.mg](http://www.presidence.gov.mg).

33. « Corruption : un ancien ministre dénoncé par des opérateurs », *La Gazette*, 4 mai 2016, [www.africanewshub.com](http://www.africanewshub.com).

34. « Rapport d’enquête sur le commerce mondial des bois précieux malgaches : bois de rose, ébène et palissandre », *Global Witness*, octobre 2010.

35. H. Randriamalala, « Étude de la sociologie des exploitants de bois de rose malgaches », *Madagascar Conservation and Development*, Vol. 8, n° 1, 2013.

nécessite, de par son ampleur, des autorisations en bonnes et dues formes délivrées au niveau de la présidence et de la primature<sup>36</sup>. Il ne fait guère de doute que les services de sécurité se sont montrés très largement impuissants à endiguer ces réseaux criminels, non par manque de connaissance des réseaux, ni par incapacité opérationnelle, mais *a priori* davantage par crainte de toucher à des réseaux puissants. À titre de preuve, la lettre adressée au président de la République en date du 8 avril 2014 par le président du Comité sur le bois précieux, Jean-Omer Beriziky, ancien Premier ministre, est édifiante<sup>37</sup> : mandat d'amener resté sans suite contre un important opérateur de bois de rose ; convocations du procureur non respectées ; non-citation à comparaître d'opérateurs de bois de rose, preuve d'implication du procureur d'Antalaha dans le trafic de bois de rose ; absence de procédure engagée contre des acteurs notoirement impliqués. Ces constats dressés par une très haute personnalité alors en charge de la lutte contre le bois de rose mettent à jour l'impunité qui prévaut dans le pays. S'ils mettent *a priori* surtout en cause des magistrats, cela n'exonère aucunement les hauts dirigeants du pays d'une responsabilité dans cette impunité.

Si la maîtrise des ports est essentielle à l'acheminement des objets trafiqués, les filières d'exportation ne sont pas entièrement contrôlées depuis Antananarivo. Au contraire, elles seraient largement autonomes, permettant à des opérateurs côtiers de basculer dans « l'informalité » et de s'enrichir jusqu'à devenir intouchables, jouissant d'une capacité de redistribution locale qui les protège. L'affaire Bekasy a mis cela en lumière. Ce conseiller technique du ministre de la Sécurité publique a été arrêté en 2015 pour son implication présumée dans l'exportation de bois précieux<sup>38</sup>. Celui-ci avait alors bénéficié du soutien des notables du nord, dont Benjamin Vaovao, qui avait publiquement dénoncé le fait que les opérateurs économiques des régions côtières étaient les seuls visés par la justice alors que selon lui « les vrais nababs de ces trafics, originaires des Hautes terres, ne sont nullement inquiétés<sup>39</sup> ». Dans un contexte de tensions latentes entre hautes terres et régions côtières, et de tentative de consolidation du pouvoir du HVM, il est permis de croire que porter atteinte à ces réseaux côtiers s'avère politiquement risqué, expliquant pour

---

36. Voir par exemple la défense de Jean-Pierre Laisoa qui soutient avoir bénéficié de toutes les autorisations requises. « Blanchiment de capitaux - La femme du député Jaovato convoquée par la chaîne pénale », *Midi Madaasikara*, 17 septembre 2016.

37. La lettre en question est consultable à l'adresse suivante : [jeannotramambazafy.overblog.com](http://jeannotramambazafy.overblog.com).

38. « Trafic de bois de rose : Bekasy, conseiller du ministre de la Sécurité publique, devant la chaîne pénale ce jour », *Midi Madagasikara*, 24 septembre 2015.

39. « Affaires Bekasy – Joseph Yoland – Mektoub - Des bombes à retardement ! », *La Vérité*, 20 octobre 2015.

partie l'absence de condamnation de « barons » de ces trafics. Dans le cadre de l'affaire Bekasy en tout cas, sa libération aurait été ordonnée par un conseiller de la présidence<sup>40</sup>. En tout et pour tout, au cours des dix dernières années, six condamnations relatives aux 40 infractions sur le commerce de bois de rose constatées à Madagascar ont été prononcées. Les peines d'emprisonnement prononcées n'ont pas excédé deux ans, tandis que le total des amendes est estimé à 440 280 dollars<sup>41</sup>.

Conformément au fonctionnement du pacte élitair tel que décrit dans la première partie, le régime au pouvoir trouverait en outre un plus grand intérêt à coopter des acteurs de l'économie grise plutôt que de les traduire en justice. Dans le contexte de très forte polarisation entre les forces politiques en concurrence pour le contrôle du pouvoir à Madagascar, singulièrement à l'approche du scrutin du 2018, contrôler les têtes de réseau est non seulement un moyen d'empêcher l'opposition de se financer mais aussi peut-être de renforcer son emprise électorale sur l'ensemble du territoire. Ce n'est ainsi sans doute pas le fruit du hasard si plusieurs têtes de réseau dans le pays, notamment impliquées dans les trafics de bois de rose et de zébus, sont des députés membres du HVM. Le seul cas suffisamment public pour être mentionné est celui de Jean-Pierre Laisoa, mais d'autres d'acteurs du même profil sont également membres du parti au pouvoir. Le cas du député d'Ankazoabo sud, Mara Niarisy, est extrêmement révélateur. Ayant la réputation de « parrainer » un réseau de voleurs de zébus, il fut inquiété par la justice malgache pour trafics de zébus et d'armes fin 2015 après que les forces de sécurité aient trouvé chez lui des fusils de chasse et près de 360 zébus volés. Inquiété par la justice alors qu'il était partisan du MMM (Malagasy Miara Miainga) et farouche opposant au président, il sera finalement acquitté et défend désormais les couleurs du parti au pouvoir, le HVM. Un autre député d'une région très touchée par le vol de zébus a obtenu de la capitale que le lieutenant de gendarmerie en place dans sa région soit remplacé à la suite de plusieurs opérations anti-*dahalo* nuisant à ses intérêts. Ce député, élu en tant qu'indépendant, est lui aussi rallié au HVM. Reste à savoir si cette cooptation dissimule des financements de partis politiques, voire des implications de personnalités haut placées dans ces filières de trafic. Toujours est-il que la couverture politique dont jouissent ces acteurs locaux neutralise très largement l'effectivité de la lutte contre la criminalité organisée portée par le régime en place. De même, l'appartenance au « réseau élitair » du président actuel, d'individus mis en cause dans le

40. Entretien avec un acteur politique, Antananarivo, juillet 2016.

41. L. Caramel, « Trafic de bois de rose : ultime avertissement pour Madagascar », *Le Monde*, 26 septembre 2016, [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr).

trafic de bois de rose met le régime actuel face à ses contradictions. Dans la liste des présumés trafiquants de bois de rose remise par Omer Beriziky au président de la République en 2014, figureraient selon *La Lettre de l'Océan Indien* plusieurs acteurs proches du régime actuel tels que Lucky Nazaraly, père de l'opérateur économique Éric Nazaraly, et Narson Rafidimanana, ministre de la présidence chargé des projets présidentiels et de l'aménagement du territoire<sup>42</sup>. À la veille des élections municipales de 2015, Omer Beriziky avait publiquement mis en cause trois têtes de liste du HVM dans la région Antsiranana pour leur implication dans les exportations de bois de rose<sup>43</sup>.

Le régime malgache se trouve aujourd'hui écartelé entre son souci de recouvrer sa respectabilité internationale – avec les financements que cela suppose – et son besoin légitime de consolider son assise politique, qui passe des stratégies de composition voire de cooptation de ces importants opérateurs. Le cas du bois de rose saisi à Singapour et qui a fait l'objet d'une couverture médiatique internationale traduit l'embarras du pouvoir en place. En mars 2014, 3 372 tonnes de bois de rose malgache (soit une valeur de 44,5 millions USD) appartenant à un opérateur chinois sont saisies à Singapour. Le ministre de l'Environnement de l'époque indique alors que les documents d'exportation sont légaux, blanchissant de fait l'exportateur chinois. En début d'année, le nouveau Premier ministre Jean Ravelonarivo revient sur la position du ministre de l'époque en février 2016, affirmant que la transaction violait les règles de la CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora) et les lois nationales et invitant le tribunal singapourien « à utiliser sa lettre [...] pour défendre les intérêts de Madagascar ». Envoyée trop tardivement, cette lettre n'a pas pu être utilisée pour condamner la société exportatrice et depuis, le gouvernement a obstinément refusé d'être témoin au procès afin de confirmer l'illégalité de cette exportation. Cette attitude laisse supposer que le gouvernement malgache ne fait rien pour redorer son blason auprès de la communauté internationale ni pour donner l'exemple localement. Selon une personnalité proche du régime, si le gouvernement malgache se montre si prudent dans cette affaire, c'est qu'il protège des personnes très haut placées et directement impliquées<sup>44</sup>. Madagascar est sous surveillance accrue de la CITES depuis trois ans, l'organisation ayant déjà prononcé un « embargo » sur le bois de rose, resté inappliqué. Afin d'éviter cette fois une « suspension de commerce »,

42. « Bois de rose : l'éternelle épine dans le pied du Président », *Lettre de l'Océan Indien*, n° 1436, 14 octobre 2016.

43. « Omer Beriziky : des candidats HVM dans la liste des trafiquants de bois de rose », *Midi Madagasikara*, 27 novembre 2015.

44. Entretien, Antananarivo, 26 juillet 2016.



les autorités malgaches ont tenté de faire bonne figure, menant une grande opération contre 22 opérateurs et facilitateurs de bois de rose trois jours seulement avant le sommet de la CITES le 27 septembre, et promettant de témoigner au procès à Singapour. Ces promesses ne semblent toutefois pas leurrer les observateurs proches du dossier.

La bonne volonté des autorités malgaches est ici mise en cause et, derrière la protection ou la complicité avec des réseaux criminels, la question qui se pose est celle de son engagement à renforcer les moyens de l'État en matière de justice et de lutte contre la corruption. Le traitement du dossier des « pôles anti-corruption » (PAC) invite ici à douter de la bonne foi des autorités. Ces pôles ont été âprement soutenus par la communauté internationale, dont le PNUD et les États-Unis, afin de suppléer aux difficultés d'une chaîne anti-corruption régulièrement soupçonnée d'être sous contrôle du pouvoir. Le BIANCO lui-même s'est déjà fait l'écho de ce manque d'indépendance, expliquant en grande partie les difficultés à faire condamner bandits et criminels en col blanc. Or, ce projet, qui a fait l'objet d'une consultation des différents services impliqués (BIANCO<sup>45</sup>, SAMIFIN<sup>46</sup>, CIS<sup>47</sup>, ministère de la Justice), a été concurrencé par un autre projet porté par la présidence, celui de la création d'une « Cour Spéciale » dont les membres seraient nommés par le président de la Cour Suprême, dont l'indépendance est ouvertement mise en doute.

---

45. Bureau Indépendant Anti-Corruption.

46. Service de Renseignements Financiers.

47. Central Intelligence Service.

# Du trafic à la violence armée : le cas des *dahalo*

Outre les conséquences économiques et politiques de cette criminalité organisée, elle aboutit, pour les trafics les plus sensibles, à la constitution de groupes armés et à la montée de la violence dans la société malgache. Madagascar est en effet en proie à une milicianisation croissante, déjà observée<sup>48</sup> en 2014 dont les acteurs sont bien souvent les forces de sécurité elles-mêmes, mais également des civils. L'implication d'éléments des forces de sécurité dans la criminalité ou dans la formation de groupes miliciens n'est plus à démontrer. Elle illustre l'effondrement des cadres institutionnels et le fait que nombre d'éléments des forces de sécurité détournent leur mission de service public pour vendre leurs services à des acteurs criminels. La participation de forces de sécurité à des enlèvements ou à la location d'armes de service à des bandes armées est légion. Le 23 septembre 2016, dans la région de Toamasina, un gendarme fut désarmé et lynché par la foule près de Foulpointe pour avoir braqué une épicerie. Il fut remis à la compagnie de gendarmerie de Tamatave le lendemain<sup>49</sup>. Au mois de juillet dernier, le garde du corps d'un ministre fut arrêté pour être mêlé à une série d'enlèvements<sup>50</sup>. Un récent fait témoigne de l'acuité de la question de la location d'armes de la part des forces de sécurité. Le 7 septembre, un gendarme, garde du corps d'un sénateur, a été arrêté en flagrant délit de vente de son arme de service par les policiers de l'Unité d'intervention rapide (UIR) de la police. Trois autres de ses collègues ont été placés en détention quelques jours plus tard. Loin d'être anecdotique, ces cas surviennent très régulièrement dans le pays. Cette tendance à la milicianisation des forces de sécurité se lit à l'aune de l'événement survenu le 8 août dernier, lorsque des policiers ont encerclé le Palais de Justice et menacé des plaignants après l'inculpation d'un membre du Service central antigang soupçonné de participer à une attaque à main armée. L'implication de ces forces régaliennes ne se limite pas simplement à la location d'armes mais irait jusqu'à la participation directe à des opérations criminelles. Plusieurs noms circulent régulièrement pour leur

---

48. M. Pellerin, « Madagascar. Gérer l'héritage de la transition », *op. cit.*

49. « Gendarme bandit », *L'Express de Madagascar*, 23 septembre 2016.

50. S. Andriamarohasina, « Kidnapping – Un garde de corps de ministre arrêté », *L'Express de Madagascar*, 22 juillet 2016.

participation à des filières d'enlèvements – le « kidnap for ransom » d'opérateurs indiens (ou de leurs enfants) étant une industrie en pleine expansion très prolifique à Madagascar<sup>51</sup>. Des cas d'implication d'éléments de la gendarmerie dans l'escorte de cargaison de drogue ont également été évoqués, de même que la collaboration de certains éléments avec des *dahalo*<sup>52</sup>. Si la gendarmerie est la plus soupçonnée d'être minée par cette dérive criminelle, de l'aveu même d'un de ses plus influents représentants<sup>53</sup>, fort heureusement ces cas ne doivent pas occulter les opérations menées par la gendarmerie contre différents types de trafics, dont le trafic de cannabis<sup>54</sup>, et contre les *dahalo*.

Le cas des *dahalo* traduit plus qu'aucun autre, l'évolution de la criminalité économique (le vol de zébus) vers la violence. Ce phénomène, dont nous avons déjà évoqué les principales dynamiques<sup>55</sup>, ne connaît aucune décroissance à cause d'une quasi-indifférence générale. Selon le secrétaire d'État à la gendarmerie, le général Paza, 2 000 attaques ont été recensées entre 2011 et 2016, soit plus d'une attaque par jour<sup>56</sup>. Le nombre de morts se chiffre en milliers.

Rappelons effectivement que le vol de zébus est le moteur du phénomène *dahalo*, et qu'il ne doit pas occulter l'existence d'autres filières de vols, tenus notamment par des étrangers, et qui portent sur des porcs ou sur des moutons. Les grandes filières d'exportation de viandes sont connues et établies : les zébus sur pieds sont vendus aux Comores depuis Vohemar, Toamasina ou encore Mahajanga. La viande congelée est quant à elle vendue en Chine après avoir été découpée dans les abattoirs chinois. Ceux-ci constituent le moteur des vols de zébus, car ils permettent de soutenir la demande extérieure, principalement asiatique. Les abattoirs chinois, implantés légalement avec des agréments délivrés par le ministère de l'Élevage, réceptionnent en effet énormément de zébus volés. Ils servent tout autant à « blanchir » ces zébus *via* une falsification de la comptabilité de ces abattoirs : 10 % seulement des zébus abattus sont effectivement déclarés, les 90 % restant étant volés<sup>57</sup>. Plusieurs abattoirs auraient été fermés en 2016. Plusieurs interlocuteurs rencontrés ont témoigné avoir aperçu, notamment dans la région de Toliara, de présumés éleveurs

---

51. Entretien avec un militaire occupant un poste à responsabilité, Antananarivo, juillet 2016.

52. Entretien avec un Colonel de l'armée malgache, Antananarivo, juillet 2016.

53. Entretien avec un Général de la gendarmerie, Antananarivo, juillet 2016.

54. À titre d'illustration, la saisie des deux tonnes de cannabis à Ambanja en juin 2016 fut l'œuvre des forces de gendarmerie.

55. M. Pellerin, « Madagascar. Gérer l'héritage de la transition », *op. cit.*

56. « Lutte contre l'insécurité : l'Usad, officiellement active à Mahabo », *Les Nouvelles*, 20 juin 2016.

57. Entretien avec un observateur des vols de zébus à Madagascar, Antananarivo, juillet 2016.

accompagnés de troupeaux de zébus se diriger vers l'abattoir chinois de la région. Armés, il s'agissait plutôt vraisemblablement de *dahalo*. L'ancien ministre Anthelme Ramparany a suspendu les agréments, désormais délivrés au compte-gouttes. Les méthodes de blanchiment varient d'une région à l'autre. Selon une source originaire du sud du pays, à Iakora, les zébus volés seraient entreposés pendant six mois dans une réserve naturelle (Ikalabatsitra) avant de bénéficier de nouveaux papiers (carnets d'identité et de vaccination).

Trois solutions ont à ce stade été privilégiées, dont il est à craindre pour chacune qu'elles n'accentuent le problème dès lors que l'État malgache manquerait de fermeté pour leur application effective.

Sur le plan strictement militaire, les différentes opérations lancées jusqu'ici n'ont guère permis d'endiguer une menace extrêmement diffuse, les *dahalo* étant étroitement mêlés à la population<sup>58</sup>. La mise en place de l'Unité spéciale anti-*dahalo* (USAD) à Mahabo (district de Betroka) est la dernière innovation en date. Cette unité d'élite de la gendarmerie nationale créée spécialement en réponse au vol de zébus, compte un véhicule blindé et devrait disposer à terme de deux drones et d'un hélicoptère. Ces traques très difficiles à mener pour des forces généralement peu aguerries auraient surtout été accompagnées d'exactions. Un rapport d'Amnesty International dénonce en particulier les exactions commises par l'armée dans le cadre de l'opération « Fahalemana 2015 », sans qu'aucune enquête n'ait été menée jusqu'ici<sup>59</sup>. Ces exactions et l'impunité associée renforcent l'impopularité des forces de sécurité engagées dans la lutte contre les *dahalo* et nourrissent la dimension politique du phénomène, ainsi que le soutient par exemple Henri Rasamoelina<sup>60</sup>. La question de la mutation politique du phénomène reste posée, ainsi que l'a questionné le cadre du parti politique TIM (*Tiako i Madagasikara*), le député Guy Rivo Randrianarisoa : « Au rythme actuel, les *dahalo* iront jusqu'à demander l'indépendance du sud de Madagascar.<sup>61</sup> » Plusieurs attaques de *dahalo* ont effectivement pris une dimension politique, notamment lorsqu'elles ciblent des représentants de l'administration. Ainsi, fin avril, le directeur de l'administration générale du territoire (DAGT) de la région Melaky fut tué par deux *dahalo* lors d'une embuscade. Les affrontements survenus à Ankazoabo sud ont également une coloration davantage politique, les forces de la gendarmerie envoyées par Antananarivo en renfort ayant été prises dans une embuscade

58. Entretien avec une journaliste basée à Fort Dauphin, août 2015.

59. Rapport annuel, Madagascar 2015/2016, Amnesty International, [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

60. H. Rasamoelina, « La solution est politique », *Newsmada*, 7 septembre 2015.

61. G. F. Ranaivoson « Lutte contre les *dahalo* – L'État remet à jour la tolérance zéro », *L'Express de Madagascar*, 24 juin 2016.

meurtrière tendue par des *dahalo* jouissant manifestement d'appuis au sein de la gendarmerie locale<sup>62</sup>.

L'autre solution privilégiée par l'État est celle de l'amnistie de *dahalo* repentis, les « *dahalo miova fo* ». Au travers de cérémonies officielles, plusieurs milliers de *dahalo* ont été ainsi amnistiés depuis 2013. 4 000 furent annoncés à Amboasary, 2 000 à Miandrivazo (Menabe) et 2 000 à Sakaraha en 2014 pour les plus importantes vagues d'amnistie, mais ce processus a fait des émules dans la plupart des régions. L'ancien Premier ministre, Roger Kolo, originaire du sud, est présenté comme l'acteur de ces processus qui visent à utiliser ces *dahalo* dans la protection des villages et des routes en accord avec le *Fokonolona*<sup>63</sup>. Il ne fait guère de doute que ces réintégrations produisent des effets concrets en termes de sécurité, les anciens *dahalo* étant évidemment plus à même de débusquer leurs anciens compagnons d'armes que les forces de sécurité. Certains cas de repentance, plus anciens, ont produit des résultats réels, à l'instar du *Dina Melaky*<sup>64</sup> dirigé par un célèbre *dahalo* repentis et reconverti pour la protection des populations du nom de Fohara. Ce processus s'inscrit dans une logique séquentielle, se basant à court terme sur la distribution de vivres, à moyen terme sur la délivrance de services sociaux de base (construction d'écoles, de centres de santé) et à plus long terme, sur l'élaboration de plans communaux de développement. Reste qu'au regard du manque de planification de l'État malgache, des difficultés budgétaires rencontrées par les autorités et du très haut niveau de corruption des institutions, il est difficile d'imaginer qu'une telle stratégie puisse être mise en œuvre dans la durée. Sans compter que le Premier ministre qui a porté ce projet n'exerce plus aucune fonction à l'heure actuelle. Celui-ci avait eu le mérite de rappeler que derrière les *dahalo* se cachent des individus motivés par le souci d'une amélioration de leurs conditions socioéconomiques. Par conséquent, la communauté internationale, qui réfléchit à l'heure actuelle aux moyens les plus utiles de dépenser ses budgets dans le pays, à l'instar du Peace Building Fund des Nations unies, serait bien avisée de concentrer ses efforts sur la consolidation de ces processus de repentance. Faute de respect des engagements vers ces repentis, le danger est en effet de créer des frustrations et de les encourager à basculer à nouveau dans le banditisme.

---

62. Entretien avec un officier malgache, Antananarivo, juillet 2016.

63. Le *Fokonolona* est une communauté villageoise réunie sur un territoire déterminé.

64. *Dina* appliqué à la région Melaky.

La dernière solution envisagée, qui se renforce grâce aux repentances, est celle des *Dina*<sup>65</sup> ou *Dinabe*. Cela a été et demeure considéré comme la solution privilégiée pour faire face au *dahalo*<sup>66</sup>, en premier lieu parce qu'elle est prévue et encadrée légalement mais également parce qu'elle permet à des forces de sécurité aux moyens limités de déléguer la sécurité à des acteurs civils locaux. Il ne convient pas ici de refaire l'histoire des *Dina*, déjà documentée, mais il est utile de rappeler que cette solution est éprouvée et renouvelée à chaque épisode de crise à Madagascar, chacun se traduisant par un développement du phénomène *dahalo*. Depuis 2009, de nombreuses régions ont conclu des *Dina*, en vertu desquels les populations civiles sont habilitées à s'armer pour se défendre. Dans la zone la plus touchée par les *dahalo*, Betroka, le « *Dinan'ny Zanak'i Mangoky*<sup>67</sup> » fut validé par le tribunal en 2015, permettant aux milices équipées de 2 000 fusils de se défendre contre les *dahalo*. Loin d'être basé sur le volontariat, les *Dina* obligent les hommes en âge de combattre à se mobiliser. Les réfractaires risquent le bannissement des communautés. Officiellement, les *Fokonolona* ne peuvent eux-mêmes se faire vengeance et ont pour mission d'épauler les forces de gendarmerie, y compris de leur remettre les *dahalo* arrêtés. La réalité est malheureusement différente.

La formation des *Dina*, aussi utile soit-elle pour la protection des villages et le règlement du problème *dahalo* à court terme, risque de provoquer plus de problèmes qu'autre chose faute d'un cadre légal que l'État soit en mesure de faire respecter. Nous avons pointé le risque en 2014 que la défense populaire, permise dans le cadre des *Dina*, fasse le lit de milices d'autodéfense que l'État ne serait pas en mesure de contrôler. Plusieurs incidents isolés n'ayant pas toujours fait l'objet d'une couverture médiatique indiquent une dérive vers la justice populaire. De très nombreuses exécutions sommaires portent la marque des *Dina*, qui s'arrogent des pouvoirs d'autodéfense dépassant de loin ceux que la loi leur confère. À titre d'illustration, le 27 septembre, un voleur a été exécuté chez lui dans le district de Beroroha avant même d'être remis aux forces de

---

65. Le *dina* est une convention établie entre les membres d'une communauté déterminée (*Fokonolona*) où chaque membre doit marquer son adhésion par des serments ou des imprécations sous peine de s'exposer à des sanctions ou malédictions. Depuis la loi 2001-004 du 25 octobre 2001, à des fins de désengorgement des tribunaux, une procédure d'homologation a été instituée pour les *dina*. Le *dina* doit recevoir l'aval des autorités communales et étatiques, ainsi que l'homologation du juge. Il doit être régi en conformité avec le décret 2001-004 du 25 octobre 2004. L'exécution du *dina* revient intégralement au *Fokonolona*.

66. Pour une perspective historique, voir I. Rakoto, « L'insécurité rurale liée au vol de bœufs : quelques propositions de solution », *Revue scientifique internationale des civilisations*, n° 19, 2010.

67. Littéralement le *Dina* des enfants de Mangoky, du nom du fleuve situé entre les régions Menabe et Atsimo-Andrefana.

sécurité<sup>68</sup>. Le risque est même que les milices se retournent à terme contre ceux qui les épaulaient. Un incident survenu fin septembre à Tsiroanomandidy soutient cette hypothèse. Cette zone du nord ouest du pays, très concernée par les attaques des *dahalo*, a vu la formation d'un *Dina* en 1982. Le 29 septembre, le responsable du *Dina* intervient auprès des gendarmes afin de faire libérer un membre du *Dina* arrêté pour vol de vélo. Alors que le responsable du *Dina* a lui aussi été placé en garde à vue, les membres du *Dina* ont attaqué la gendarmerie, dérobant les armes et blessant grièvement un gendarme<sup>69</sup>. Le 8 octobre, la caserne de la brigade territoriale de la gendarmerie nationale à Ankazomborona Mahajanga a été attaquée par une foule d'un millier de personnes décidées à extraire un individu convaincu d'homicide, lequel a été ensuite lynché par la population<sup>70</sup>. À Antanimora Ambovombe, le 4 novembre, quatre *dahalo* escortés par des gendarmes ont été fusillés<sup>71</sup>. Enfin, le 5 novembre, le *Fokonolona* de Mampikony s'est attaqué au pénitencier et à la brigade de gendarmerie (saccagée et incendiée) qui ont refusé de lui livrer des jumeaux arrêtés pour le meurtre d'un médecin<sup>72</sup>. La récurrence de ces incidents traduit incontestablement l'aggravation de la fracture entre les forces de sécurité et la population, mais aussi le danger que représente la délégation de pouvoir de police au *Fokonolona*, en particulier quand cette délégation est opérée par un État faible et en difficulté pour assurer tout ou partie de sa souveraineté territoriale. Cette configuration n'est pas propre à Madagascar. En Afrique de l'Ouest et surtout au Sahel, l'encouragement de l'État à la création de « milices civiles », pour éteindre des mouvements armés (Mali, Cameroun, Tchad, Nigeria) ou simplement pour assurer une sécurité à la base (Burkina Faso) tend à échapper *in fine* au contrôle des autorités<sup>73</sup>.

L'implication de hautes autorités malgaches dans la filière zébu affecte également le fonctionnement des *Dina*. En effet, ces autorités n'ont parfois pas intérêt à voir des *Dina* être trop efficaces. Leur bon fonctionnement repose sur la parfaite entente des acteurs qui l'ont formé. Dès lors qu'un de ces acteurs, notamment de l'administration, est remplacé, l'édifice sur

---

68. *MadagascarMatin*, 28 septembre 2016.

69. « Tsiroanomandidy : Biraon'ny kaominina sy zandary voatafika, very ny basy 'kalach' iray », *Midi Magasikara*, 30 septembre 2016.

70. S. Andriamarohasina « Mahajanga – Un millier de personnes attaque une caserne », *L'Express de Madagascar*, 10 octobre 2016.

71. A. Manase, « Vindictes populaires : quarante morts et aucunes arrestations », *L'Express de Madagascar*, 12 novembre 2016.

72. « Émeute sanglante à Mampikony : la caserne de la Gendarmerie saccagée et incendiée », *Les Nouvelles*, 7 novembre 2016.

73. « Mali : silence des autorités face aux accusations des États-Unis sur le Gatia », *RFI*, 29 septembre 2016.

lequel s'est construit le *Dina* peut être ébranlé. Il n'est pas rare donc que des éléments de la gendarmerie trop soucieux de leur mission soient rappelés par l'administration centrale et remplacés par des agents qui ont pour mission ne pas reconnaître les *Dina*. C'est ce qui se serait passé dans la région Bongonlava depuis 2015. Un *Dina*, effectif à partir de 2011, avait permis de restaurer un minimum de sécurité grâce à une entente entre les populations, l'administration civile et l'Emmoreg (État-major mixte opérationnel régional de la gendarmerie). Or, en 2014, le président du tribunal et le commandant de l'Emmoreg furent réaffectés, remplacés par des acteurs qui négligèrent le *Dina*. Des *dahalo* furent relâchés par le tribunal et l'insécurité reprit<sup>74</sup> à partir de 2015. À nouveau en 2016, la région Bongolava active trois *Dina* pour faire face à la recrudescence des attaques de *dahalo*. À l'image du cas de Bongonlava, la justice est mise en cause par nombre d'interlocuteurs interrogés qui évoquent le cas de *dahalo* libérés dans plusieurs régions de pays. Le cas de Betroka où des dizaines de *dahalo* furent libérées par un magistrat proche des réseaux qui pilotent cette filière est, à ce titre, symptomatique.

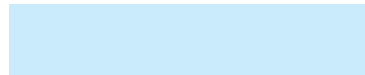
---

74. Entretien avec une journaliste d'investigation spécialisée sur les questions de vols de zébus, Antananarivo, 25 juillet 2016.



# Conclusion

Madagascar, à l'image de nombreux autres pays à travers le monde, a vu l'émergence de réseaux économiques qui opèrent aussi bien dans l'économie licite qu'illicite. Ces réseaux, comme cela fut toujours le cas à Madagascar depuis l'indépendance de 1960, sont une condition de stabilité du pouvoir en place. Quand l'économie licite soutient en partie les équilibres sociopolitiques, on tend à parler de risque de dérive patrimonialiste. Lorsque ces équilibres deviennent en partie sauvegardés par une économie illicite, il convient de parler de « criminalité systémique », où la criminalité devient un mode de gouvernance à part entière et non plus un phénomène périphérique à l'État. Madagascar, de ce point de vue, est à la croisée des chemins. La normalisation du régime actuel se fera-t-elle à partir de ce mode de gouvernance qui n'a plus rien de singulier si l'on regarde par exemple comment évoluent les États dans la bande sahélienne, comme le Mali ou le Niger ? Le cas échéant, Madagascar, plus encore qu'aujourd'hui, serait régulée à partir d'équilibres fragiles avec le développement d'acteurs de l'économie grise peu ou pas contrôlables. Au contraire, le régime est-il suffisamment puissant pour expurger sa base élitaires de cette économie grise ou pour reconstruire une base élitaires en dehors de cette économie grise ? Rien n'est moins sûr, et l'échéance électorale de fin 2018 ne l'y incitera probablement pas.



**ifri**

institut français  
des relations  
internationales